COMMISSION FEDERALE D'EXPERTISE DES TYPES DE	VEHICULES	
OMMISSION FEDERALE D'EXPERTISE DES TY	b	
OMMISSION FEDERALE D'EXPERTISE DI	STY	
OMMISSION FEDERALE D'EXPE	SE DI	
OMMISSION FEDERALE D	H	
OMMISSION FEDE	VIE D	
OMMISSI	DE	
	OMMISSI	

Cenre du véhicule Chariot à moteur	Marque NEFAG	Т 5040 ре	Fiche d'homologation n° CH 4591 01	
MOYENS D'IDENTIFICATION "T 5040 pe" sur plaquette du constructeur, à gauche sous carénage du siège. Numéro du chassis frappé à gauche à l'avant sur cadre à côté du levier de frein à main. Signe d'identification du moteur frappé "DT2" à gauche s.carter du collecteur plaquette rivée Constructeur Neue Elektrische Fahrzeuge AG. Zurich				
CHASSIS Nombre d'essieux Direction au cen Frein de service méc.ex Frein auxiliaire)mécani Frein stationn ^t .)secteu Transmission sans pu Blocage differ.	2 Nombre de roues 3 Entraître Assistance pansion interne, tringl que, mâchoires ext., câbl r, sur poulie de la tra alier Nom Crochet rem. broche	e, sur roues AR e, levier avec nsmission bre vit	MOTEUR Genre Temps Marque NEFAG Carbur. électr Type DT2 - 44 V Position arrière Nombre cyl. Alésage Course Cylindr. cm³ CV-Impot CV-puiss. 2,2 (kW) à 2200 t/m Refroidissement Bruit dB(-)à - t/m Amortissement bruit -	
DIMENSIONS Voie Diam, braqua	AV — AR 870 ge G 5,4 DR 3,4 /(/// b. Dimensions int.	POIDS A vide Charge utile Total Garantie fabr. Dimens. pneus Charge p. essi Poids maxi rem	4.00-8 6 PR 23x5 8PR 2240(6,0)20 km/h	

1

٠.

EQUIPEMENT §) Equipement électrique	INDICATIONS POUR LE PERMIS DE CIRCULATION
Feux de route Avertisseur optique	Genre du véhicule <u>Chariot à moteur</u>
Feux de croisement 2/BOSCH FE 20 Feux de position 2/BOSCH FE 20	Marque & type NEFAG T 5040 pe
Feux de gabarit — Feux de brouillard — Avertisseur 1/électrique (1-ton) Niv. sonore 80 (dB/A) Essuie-glace — Lave-glace — Feux arrières 2/BOSCH K 13216\$) Catadioptres 2/Swareflex 429 Feux stop 2/BOSCH K 13216\$) K 1341 Eclair. plaque contr. 1/à gauche combinéplaque forme haute Rétroviseur — Indic. vitesse — Indic. direction clign. 4/disposition II AV 1 (E) latér. AR BOSCH K 13216 \$) Avert. clign. — Lampes de travail —	Homologation n° CH 4591 01 Forme de la carr. tracteur électrique Places ass.: Total 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1
REMARQUES, MODIFICATION ET CONDITIONS: No de châssis du	vhc.homologué = 2009
*) Nombre de places: place debout, à l'arrière, autor largeur du véhicule de 1000 mm e interrupteur "gare - route" avec service sur route, admis pour re	isée d'entente avec la DFP, vu la t les nécessités du service. lampe-témoin clignotante pour
A noter dans le permis de circulation, page 4: - Connection pour circulation dans les gares admis des voies.	e seulement dans le voisinage direct
Lieu et date de l'expertise Schlieren, 14.5.71/7.3.72	La commission d'expertise